



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du lundi 22 janvier 2024

Président : M. Pierre LONGERE

Présent : M. Jean-Pierre HERMEL

COUPES DE FRANCE 2023-2024

MASCULINE

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

DOTATION COUPE DE FRANCE MASCULINE 2023-2024

TOURS	Nombre clubs qualifiés	Dotation/club	Cumul /club amateur - L2
7 ^{ème} tour	184	6 000 €	6 000 €
8 ^{ème}	92	12 000 €	18 000 €
32 ^{ème} F	64	25 000 €	43 000 €
16 ^{ème} F	32	40 000 €	83 000 €
8 ^{ème} F	16	50 000 €	133 000 €
¼ F	8	85 000 €	218 000 €
½ F	4	170 000 €	388 000 €
Finaliste	1	450 000 €	838 000 €
Vainqueur	1	850 000 €	1 238 000 €

Félicitations aux Clubs de l'AS SAINT PRIEST (N3), LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (N2) et l'OLYMPIQUE LYONNAIS (L1) pour leur qualification aux 8^{èmes} de finale de la Coupe de France.

FEMININE

Les 6 clubs de Ligue qui étaient qualifiés au 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France sont exemptés des prochains tours de la coupe LAURAfoot féminine en janvier et ils ne rentreront dans cette compétition que lors des 8^{èmes} de finale en Mars.

COUPES LAuRAFoot

La décision sera validée par le Bureau Plénier courant janvier 2024.

Candidatures reçues : US Annecy le Vieux, SA Thiers, AS Genay, CS Volvic.

MASCULINE

32^{èmes} de finale : le dimanche 28 janvier 2024. Tirage au sort le lundi 29 janvier 2024 à 19 heures au siège de la Région AURA. Remise des équipements aux clubs qualifiés

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

Le 3^{ème} tour aura lieu le dimanche 28 janvier 2024.

Les 6 équipes ci-dessous nommées sont exemptées du tour de la Coupe LAuRAFoot Féminine du 28 janvier 2024 :

GF Myf Bessay – AS St Martin en Haut – F Bourg en Bresse P.01 – Eveil Genas Azieu – FC Annecy – AS St Priest et sont directement qualifiées en 8^{èmes} de Finale du 10 mars 2024.

Rappel important règlement

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

COUPE NATIONALE FUTSAL

16^{èmes} de Finale le samedi 17 février 2024 (voir le site internet de la FFF).

Le secrétaire général,

Le secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Jean-Pierre HERMEL